



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE AUTORISANT LA MISE EN PLACE D'UNE DEVIATION PIETONNE

57 rue de Mareil

Entre le 21 septembre 2026 et le 19 octobre 2026

Renouvellement réseau basse tension

N/Réf. OL/NB/EF – **Arrêté n° 2026-131**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de travaux concernant le renouvellement réseau basse tension pour le compte d'ENEDIS et effectuée par BIR – TSA 54050 – 26 avenue de l'Île Saint Martin – 92894 NANTERRE CEDEX 9

Considérant que ces travaux nécessitent une déviation piétonne pour assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier,

A R R E T O N S

Article 1 : **Entre le 21 septembre 2026 et le 19 octobre 2026 de 9h45 à 16h00**, l'entreprise BIR réalisera des travaux sur trottoir pour renouvellement réseau basse tension ENEDIS avec la mise en place d'une déviation piétonne.

Article 2 : **La réfection devra être faite à l'identique à la suite des travaux dans un délai de 15 jours (voirie neuve).**

Article 3 : **L'entreprise chargée des travaux aura à sa charge la mise en place de la signalisation temporaire du chantier.**

Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié notamment par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur L'Adjudant-Chef commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 18 septembre 2026.




Olivier LEPRÊTRE
Le Maire.